

SITE NATURA 2000 N°31 « ILE DE GROIX »  
LUTTE CONTRE LES DEGATS AUX CULTURES DE L'ILE DE GROIX

# CAHIER DE RECOMMANDATIONS

CREATION DE BANDES ENHERBEEES  
ET DE LAYONS DANS LES FOURRES



## **PRESENTATION DU CONTEXTE**

Un projet de lutte contre les dégâts aux cultures par les lapins prévoit différentes interventions sur les espaces naturels de l'île de Groix notamment :

- ouverture de milieu en périphérie des cultures → création de bandes enherbées attractives pour le gagnage des lapins = zone de tampon entre les fourrés et les cultures facilitant la pression de chasse,
- création de layons de chasse au milieu des landiers et fourrés à forte concentration de lapins → augmenter la pression de chasse en facilitant l'accès et créer des lieux alternatifs pour le gagnage des lapins.

Ces actions sont favorables à une augmentation de la biodiversité sur l'île, si elles respectent certaines préconisations.

Ces interventions sont réparties sur l'ensemble de l'île et une partie se localise dans le périmètre du site Natura 2000. Toute intervention sur des milieux naturels d'intérêt européen (dont pelouses littorales, **landes à bruyère vagabonde et/ou cendrée** en mélange avec de l'ajonc) nécessite de prendre l'avis de l'opérateur local du site Natura 2000 (mairie de Groix) ou du chargé de mission Natura 2000.

Le comité de gestion du site Natura 2000 est favorable à une utilisation agricole par pâturage ou culture des parcelles de fourrés à ronces, fougères, fourrés à ajoncs, fourrés à prunelliers.

Des préconisations sont formulées lorsque ces milieux retrouvent une vocation agricole :

- maintenir les éléments du paysage en limite de parcelles (haies, murets...),
- maintenir des bosquets de prunelliers ou d'ajoncs au sein des parcelles. Ils serviront d'abris au bétail (vent, soleil...) mais également de refuge pour la faune (avifaune nicheuse notamment),
- éviter l'emploi de phytosanitaires,
- favoriser les faibles amendements sans fertilisation minérale,
- laisser les espèces végétales locales recoloniser les prairies sans semis,
- conserver une mosaïque de milieux naturels (ce qui se fera spontanément en fonction des opportunités foncières),
- sur les secteurs à ajoncs : privilégier le pâturage après ouverture du milieu mais sans labour, sans amendement ni fertilisation éventuellement un semis.

## **PRECONISATIONS PAR TYPE D'INTERVENTION**

### 1. Période d'intervention

Les interventions de débroussaillage doivent avoir lieu en périodes automnales et hivernales entre le **15 septembre et le 28 février** hors période de nidification. Eventuellement, les interventions pourront être réalisées entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 mars.

### 2. Ouverture de milieu en périphérie des cultures

**Objectifs** : obtenir une bande enherbée entre les fourrés et les cultures

→ sur fourrés à ajonc et/ou prunellier : débroussaillage avec extirpation de racines, nivellement, compactage,

→ sur fourrés à ronce et/ou fougère : débroussaillage, travail superficiel du sol et compactage,

→ aucun semis, laisser la végétation repousser naturellement,

→ prévoir au moins deux opérations annuelles d'entretien par fauche avec exportation pour éviter l'embroussaillage et favoriser les plantes herbacées.

### 3. Création de layons de chasse

**Objectifs** : Restaurer et conserver une lande rase (entre 20 et 50 cm de haut) en mélange avec des herbacées.

#### Restauration :

- girobroyage sans exportation à hauteur entre 15 et 20 cm (les girobroyeurs à lames sont recommandés car la coupe est nette et permet ensuite un entretien par fauche) avec exportation,
- création d'un seul sentier d'accès pour ne pas favoriser la fréquentation.

#### Entretien :

- fauche avec exportation entre 20 et 40 cm.

#### Sur landes à bruyère et ajonc :

- pas de travail du sol,
- entretien environ tous les deux ans,
- si intervention souhaitée chaque année, créer de nouveaux layons pour élargir le secteur entretenu car cela crée une diversité de hauteur intéressante pour la biodiversité.

#### Sur fourrés à ronce, fougère et/ou prunellier :

- travail du sol possible notamment pour l'arrachage des prunelliers → extirpation de racines et compactage superficiel pour favoriser la repousse des herbacées, pâturage possible,
- entretien bisannuelle par fauche avec exportation les premières années, puis tout les deux ans si la bruyère recommence à se développer.

#### **CONTACT :**

Chargée de mission Natura 2000 du site « Ile de Groix »  
Typhaine DELATOUCHE – Cap l'Orient - Service Environnement et Développement Durable  
02.97.02.30.84 – [tdelatouche@agglo-orient.fr](mailto:tdelatouche@agglo-orient.fr) - BP20001 56314 Lorient Cedex